



Conseil

Distr. générale
26 avril 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session
Conseil, seconde partie de la session
Kingston, 16-20 juillet 2018
Point 12 de l'ordre du jour
Rapport du Président de la Commission juridique
et technique sur les travaux de la Commission
à sa vingt-quatrième session

Rapport du Président de la Commission juridique **et technique sur les travaux de la Commission** **à la première partie de sa vingt-quatrième session**

I. Introduction

1. La session de 2018 de la Commission juridique et technique de l'Autorité internationale des fonds marins a été scindée en deux parties. La première a eu lieu du 12 au 23 mars et la seconde se déroulera du 2 au 13 juillet.
2. Le 12 mars, la Commission a adopté son ordre du jour ([ISBA/24/LTC/1](#)) et élu Michelle Walker présidente et Harald Brekke vice-président.
3. La Commission a constaté avec satisfaction que pas moins de 90 % de ses membres avaient participé à la première partie de sa session de 2018. Malcolm Clark, Elie Jarmache et Alonso Martínez Ruiz n'ont pas pu être présents, mais M. Clark a pu contribuer aux débats par courriel.

II. Activités des contractants

A. État des contrats d'exploration

4. Le 12 mars, la Commission a pris note du rapport sur l'état des contrats d'exploration des nodules polymétalliques, des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse conclus par l'Autorité ([ISBA/24/LTC/2](#)).



B. État d'avancement des programmes de formation au titre des contrats d'exploration et sélection des participants à ces programmes

5. Le même jour, la Commission a été informée de l'état d'avancement de la sélection des candidats aux programmes de formation depuis juillet 2017. À la vingt-troisième session, en 2017, elle était convenue que le sous-groupe chargé de la formation collaborerait avec le secrétariat entre les sessions pour choisir les meilleurs candidats qui seraient admis à participer aux formations (ISBA/23/C/13, par. 7). Pendant la période intersessions, sur la base des recommandations du sous-groupe, 11 candidats ont été retenus et 14 autres inscrits sur liste complémentaire.

6. Pendant la première partie de sa session, la Commission a été invitée à sélectionner 11 candidats supplémentaires pour cinq programmes de formation proposés par quatre contractants conformément aux contrats d'exploration conclus avec l'Autorité. Sur la base des recommandations du sous-groupe, elle a retenu 10 candidatures et inscrit 14 personnes sur liste complémentaire (voir ISBA/24/LTC/5).

7. Au cours du débat général sur l'exécution des programmes de formation, certains membres ont réaffirmé qu'il importait de se livrer à un suivi des contributions que les anciens stagiaires apportaient à leur pays d'origine ainsi que des avantages que ceux qui suivaient une formation à long terme, comme les doctorants et les étudiants en master, retiraient des programmes¹.

C. Nouvelles mesures à prendre en vue d'améliorer le processus d'examen actuel des rapports annuels

8. Le 12 mars, la Commission a examiné un rapport sur l'évaluation des rapports annuels des contractants et le suivi du respect des plans de travail relatifs à l'exploration (ISBA/24/LTC/3). Elle en a pris note et a demandé au Secrétaire général de lui communiquer davantage de renseignements et d'analyses sur l'exécution du programme d'activités quinquennal et d'examiner avec les contractants la nécessité d'établir des programmes d'activités plus détaillés, faisant ainsi écho à la demande formulée par l'Assemblée à sa vingt-troisième session (voir ISBA/23/A/13).

III. Activités de réglementation de l'Autorité

A. Examen et adoption du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

9. Le même jour, la Commission a été informée par le secrétariat de l'organisation du travail proposée et des résultats attendus pour la session en cours en ce qui concerne le projet de règlement d'exploitation. Le 13 mars, elle a examiné les demandes formulées par le Conseil, qui figurent dans la déclaration du Président du Conseil sur les travaux menés par cet organe au cours de la première partie de sa vingt-quatrième session (ISBA/24/C/8). Elle a mis en place trois groupes de travail chargés d'étudier les questions suivantes : le renforcement du principe du patrimoine commun de l'humanité dans le dispositif du projet de règlement ; la nécessité de protéger l'économie des pays en développement contre les conséquences néfastes de la production de minéraux dans la Zone ; le rôle et le statut juridique des normes,

¹ Conformément à la recommandation de la Commission figurant dans le document ISBA/19/LTC/14, par. 19, partie C.

recommandations et directives, y compris l'établissement d'un cadre de référence pour la tenue d'un atelier consacré à l'élaboration de normes et de directives.

10. Du 13 au 16 mars, la Commission a examiné plusieurs grandes questions liées au projet de règlement qui étaient ressorties de ses discussions antérieures, des observations des parties prenantes et des discussions tenues par le Conseil juste avant ses réunions. Ces questions portaient notamment sur la structure du projet de règlement et l'organisation du travail, la définition de termes clefs [*good industry practice* (bonne pratique du secteur), *best environmental practice* (meilleure pratique environnementale), *serious harm* (dommage grave) et *best available technology* (meilleure technique disponible)], la confidentialité, l'utilisation de contrats d'exploitation comme garantie, la protection des pays en développement contre les conséquences néfastes, les garanties d'exécution, les concepts de « secteur visé par le contrat », « secteur d'exploitation minière » et « personnes intéressées », et les consultations publiques. La Commission s'est également intéressée aux pièces à fournir pour faire approuver un plan de travail, aux questions liées à la production, à la cessation du patronage et à la portée de l'étude d'impact environnemental, entre autres. Elle a prié le secrétariat de tenir compte de ces discussions dans la révision du projet de règlement.

11. Le 19 mars, la Commission a examiné une proposition du groupe de travail chargé d'établir un cadre de référence pour la tenue d'un atelier consacré à l'élaboration de normes et de directives. Elle a recommandé que les normes et les directives soient mises au point indépendamment les unes des autres et qu'un atelier consacré à l'élaboration des normes soit organisé au premier semestre de 2019. Elle a adopté le cadre de référence relatif à cet atelier et prié le secrétariat d'en arrêter la version définitive. Il a été convenu que pour l'atelier consacré à l'élaboration des directives, le cadre de référence serait examiné pendant la seconde partie de la session.

12. Le même jour, la Commission a étudié la possibilité de collaborer avec la Commission des finances pour renforcer la coopération aux fins de l'élaboration du projet de règlement, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de paiement et les critères de partage équitable. Elle a souscrit à la suggestion du secrétariat de tenir une réunion conjointe avec la Commission des finances pendant la seconde partie de la session et prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

13. Le 21 mars, Richard Roth et Randolph Kirchain, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), ont présenté un exposé sur l'économie de l'exploitation des nodules polymétalliques des fonds marins et les travaux réalisés à ce jour concernant l'élaboration d'un modèle financier pour l'Autorité, notamment une analyse approfondie réalisée comme suite aux discussions de M. Roth avec le Conseil. La Commission a approuvé les grands principes appliqués et la démarche adoptée par l'équipe du MIT pour élaborer le modèle. Au cours de la discussion, elle a mis en avant les domaines que l'équipe devrait examiner et analyser plus en détails, en particulier ce qui avait trait à la prévision de l'évolution du cours des métaux et aux hypothèses sur lesquelles était fondée l'estimation des coûts. Elle a reconnu l'importance des travaux réalisés par l'équipe en ce qui concerne le mécanisme de paiement mais estimé qu'il était trop tôt pour faire des recommandations au Conseil au sujet des meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et d'appliquer les principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention. La Commission et le secrétariat ont examiné les domaines d'intervention que l'équipe du MIT devrait étudier en tenant compte des éléments énoncés dans la déclaration du Président du Conseil, et noté que le Secrétaire général prendrait les mesures nécessaires pour que l'équipe puisse poursuivre ses travaux. La Commission rendra compte au Conseil, en juillet 2018, de

l'état du modèle et des possibilités de paiement envisagées, ainsi que des résultats de la réunion conjointe avec la Commission des finances.

14. Les 20 et 22 mars, la Commission a examiné une version révisée et annotée du projet de règlement, y compris les dispositions formulées par les groupes de travail. Elle a prié le secrétariat d'intégrer ses propres propositions et observations et d'établir une nouvelle version révisée, en ajoutant en annexe les commentaires nécessaires. Le secrétariat a indiqué que cette nouvelle version serait distribuée en tant que document de travail dans toutes les langues officielles pour examen par le Conseil à la seconde partie de session. Une note de synthèse serait également préparée pour mettre en avant les principaux points examinés par la Commission et les questions appelant des instructions ou des orientations du Conseil.

B. Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone

15. Le 13 mars, la Commission a reçu un rapport récapitulant les commentaires soumis par 13 contractants et plusieurs experts techniques concernant le projet de recommandations révisé. Elle a prié le groupe de travail chargé des questions environnementales d'examiner ces commentaires et d'établir un document annoté à son attention. Le 22 mars, elle a examiné un document de travail établi par le groupe de travail chargé des observations générales et formulé des propositions concernant les questions majeures que sont le statut juridique et la précision des recommandations, le modèle à suivre et les délais à respecter pour la soumission de l'étude d'impact environnemental, la délimitation des zones témoin de préservation et des zones témoin d'impact et les essais d'extraction et de composants. Elle a demandé au groupe de travail de continuer d'étudier ces grandes questions et de soumettre un nouveau projet révisé pour examen à la seconde partie de la session.

IV. Mise en œuvre de la stratégie de gestion des données de l'Autorité

16. Le 12 mars, la Commission a reçu des informations actualisées concernant la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données, dont la première phase devrait s'achever d'ici à octobre 2018. Elle a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le secrétariat depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie et s'est déclarée disposée à l'aider à poursuivre sur cette voie. Elle a souligné qu'il importait d'assurer la migration et le téléchargement des données existantes dans la base de données de l'Autorité. Elle a souscrit à l'utilisation de logiciels protégés pour ce projet afin de garantir la viabilité de l'application à long terme. Elle a également souligné qu'il importait de développer et de renforcer la communication avec les contractants pour que toutes les parties prenantes soient correctement représentées.

17. Le 22 mars, le groupe de travail chargé de la gestion des données s'est entretenu avec le gestionnaire de données du secrétariat, qui lui a donné des informations plus détaillées sur la base de données mise au point pour l'Autorité.

V. Questions renvoyées à la Commission par le Conseil

18. Le 16 mars, la Commission a reçu un rapport détaillé sur les conséquences que pourrait avoir, sur le plan juridique et sur le plan des politiques, l'éventuelle harmonisation des règlements de l'Autorité relatifs à la prospection et à l'exploration en ce qui concerne la possibilité d'offrir une participation au capital d'une entreprise conjointe (ISBA/24/LTC/4). Les membres de la Commission ont exprimé des avis différents, tant sur le plan juridique que sur celui des politiques. Étant donné que la priorité était de travailler au projet de règlement relatif à l'exploitation, et compte tenu des divergences de vues, la Commission a décidé de reporter l'examen de la question à la seconde partie de sa session.

19. Le 19 mars, rappelant que l'Assemblée lui avait demandé de continuer d'accorder toute l'importance voulue à la question de la mise en fonctionnement de l'Entreprise en tenant compte de l'évolution de la situation concernant l'exploitation minière des grands fonds marins, la Commission a examiné les questions relatives au fonctionnement de l'Entreprise et adopté le projet de cahier des charges concernant la réalisation d'une étude sur ces questions (ISBA/20/LTC/12, annexe). Elle a demandé à pouvoir examiner cette étude à la seconde partie de sa session ou, à défaut, à recevoir des informations à jour sur les progrès accomplis dans sa réalisation.

VI. Questions diverses

20. Le 20 mars, le Secrétaire général a informé la Commission avec regret du grave déficit accusé par le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement. La Commission s'est dite vivement préoccupée par cette situation, d'autant plus qu'elle survient au moment précis où le Conseil insiste pour qu'elle avance dans l'élaboration du règlement relatif à l'exploitation. De nombreux membres de la Commission, en particulier ceux originaires de pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie ne pourront pas participer aux réunions de la Commission sans l'appui financier du fonds et, par conséquent, la question du quorum pourrait se poser lors des réunions de juillet. La Commission a exhorté le Secrétaire général à faire tout son possible pour encourager le versement de contributions au fonds et à porter la question à l'attention du Conseil pendant la seconde partie de sa session.

21. Le 22 mars, la Commission a été informée des résultats des deux réunions tenues par un groupe de travail juridique à Londres, en septembre 2017 et en février 2018, sur la question de la responsabilité au regard des dommages environnementaux causés par les activités menées dans la Zone.

22. Le 23 mars, la Commission a longuement débattu de la possibilité de tenir des réunions ouvertes pendant la seconde partie de sa session. Elle a réaffirmé qu'il importait que les questions présentant un intérêt général pour les membres de l'Autorité et n'appelant pas la communication d'informations confidentielles soient examinées en toute transparence. Elle a fait observer que le Conseil avait tenu des réunions informelles pendant la première partie de sa session pour permettre aux observateurs de participer aux discussions sur le projet de règlement relatif à l'exploitation et que le secrétariat appuyait la contribution des parties prenantes à l'élaboration du cadre réglementaire depuis 2014. Compte tenu de son ordre du jour et du volume de travail prévu pour la seconde partie de la session, de son calendrier de réunions et de celui du Conseil, et de la réunion conjointe prévue avec la Commission des finances, la Commission a estimé qu'il ne serait pas possible de tenir

de réunion ouverte en juillet. Elle a prié le secrétariat d'établir un document de travail concernant la manière optimale de structurer les réunions ouvertes à l'avenir pour permettre l'apport de contributions significatives et la tenue de discussions productives sur certaines questions comme l'élaboration de règlements.
